

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 02 décembre 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 06  
**VOTANTS** : 29

**PRÉSENTS** : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mmes VAIRÉ Sandrine et FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et PONTAC Serge, et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à Mme TESSIER Martine*), M. REKIS Bruno (*pouvoir à M. LODÉ Alexandre*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme GUILLAUMEUX Maryse*), M. COLIN Arnaud (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et M. RANNOU Yannick (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : Mmes VAIRÉ Sandrine et NIAUDET Danielle.

**OBJET** : *Convention de collecte des biodéchets pour la restauration scolaire*

N° 2022 / 12 / 07

*Vu le code général de collectivités territoriales ;*

*Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte, et particulièrement son Article 70 ;*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Jeunesse Éducation du 14 novembre 2022,*

*Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal*  
**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** :

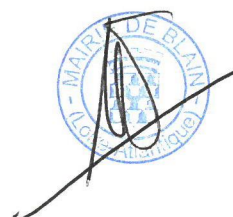
- **d'APPROUVER** la participation de la Ville de Blain selon les conditions mentionnées dans la convention.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de collecte des biodéchets.

Extrait certifié conforme,

Fait à BLAIN, le 12 décembre 2022,

Le Maire,  
Jean-Michel BUF

Les Secrétaires de séances,  
Sandrine VAIRÉ et Danielle NIAUDET



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Blain le 12 DEC. 2022
- la transmission au contrôle de légalité le 12 DEC. 2022